

Conditions Générales d'Utilisation Carte Fidélité Géant Tunisie

La carte Fidélité Géant est la propriété de la société MEDDIS- Géant Tunisie.

La société MEDDIS représentée par son Directeur Général Monsieur Mohamed BEN HAMADI et dont le siège est sis au Centre Commercial TUNIS CITY, Sabbalet BEN AMMAR, 2032 ARIANA, M. F. 783.298. M P.M.000, inscrite au R.C. sous le n° B036.862-2006, est désignée ici comme gestionnaire du programme de fidélité, pour l'Hypermarché Géant Tunisie et le site Internet associé en l'occurrence www.geant.tn, par le biais d'une carte de fidélité. Cette carte donne accès à un certain nombre d'avantages en contrepartie de la remise par le demandeur d'un formulaire d'adhésion dûment rempli. Le demandeur devient titulaire d'une carte numérotée et d'un compte de fidélité.

La carte Géant Tunisie est une carte de fidélité mais n'est pas une carte bancaire.

La carte Géant Tunisie est un Porte Monnaie Électronique (PME), les avantages attribués seront en dinars virtuels à utiliser pour paiement d'une partie ou la totalité d'un achat ou à récupérer sous forme de Bon d'achat GEANT. Cette monnaie virtuelle est utilisable dès le lendemain de leur obtention.

Les conditions générales d'utilisation du programme de fidélité Géant Tunisie sont disponibles à l'espace carte de l'hypermarché et sur le site : www.geant.tn

Art. 1 - ADHÉSION AU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ MEDDIS-GEANT TUNISIE:

1/ les cartes de fidélités Géant Tunisie sont délivrées gratuitement sur simple présentation d'une pièce d'identité nationale aux personnes physiques, âgées de plus de 18 ans. Chaque carte est strictement personnelle.

Il est possible d'y adhérer, soit à l'accueil de l'Hypermarché Géant Tunisie, soit en ligne depuis le site Internet : www.geant.tn, en remplissant un formulaire d'adhésion disponible à cet effet.

La carte de fidélité Géant Tunisie est valable exclusivement dans l'Hypermarché Géant Tunisie.

Les avantages acquis ne sont valables et utilisables que dans l'hypermarché Géant Tunisie.

Pour une adhésion directement à l'Hypermarché Géant Tunisie, le demandeur remplit le bulletin d'adhésion à l'espace carte de l'hypermarché, le retourne et obtient instantanément la carte qui est systématiquement activée.

Pour une adhésion en ligne sur le site www.geant.tn, le demandeur remplit un formulaire en ligne et peut récupérer sa carte à l'espace carte de l'hypermarché Géant en présentant sa carte d'identité nationale (CIN) et qui sera activée de suite.

Tout bulletin d'adhésion ou formulaire en ligne incomplet, erroné ou illisible est susceptible de ne pas être pris en compte. Le gestionnaire du programme de fidélité n'a aucune obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des bulletins d'adhésion et formulaires reçus.

Aucune demande d'adhésion ne sera prise en compte par téléphone, fax, courrier ou tout autre moyen que ceux indiqués précédemment, ni si elle est sollicitée par une autre personne que l'adhérent lui-même.

Tout changement ou modification d'adresse, de nom ou tout autre renseignement nécessaire au programme de fidélité devra être indiqué par l'adhérent en s'adressant à l'espace carte de l'hypermarché Géant.

2/ Les entités collectives telles que les associations ou les entreprises peuvent également se faire attribuer une Carte de fidélité Géant Tunisie , sous réserve de la remise, lors de la demande de celle-ci, par la personne chargée de la demande d'attribution de la Carte, d'une attestation établie sur du papier à l'entête, émanant du représentant légal de celle-ci, précisant l'identité de la personne physique concernée qui sera mentionnée sur la Carte de fidélité Géant Tunisie Et d'une copie du Registre du commerce pour les entreprises et un document justifiant pour les Associations.

Cette attestation devra en outre préciser que l'association ou l'entreprise concernée garantit que MEDDIS- Géant ne pourra en aucun cas être mis en cause, du fait du non-respect des conditions d'utilisation de la Carte de fidélité Géant Tunisie par la personne désignée sur la Carte, ou de l'utilisation des avantages qu'elle offre à titre personnel et non au bénéfice de l'association ou l'entreprise qui l'a mandatée.

Art. 2 - LES CONDITIONS D'UTILISATION :

1/ La Carte de fidélité Géant Tunisie comporte un numéro d'identification personnel, qui ne peut être cédé.

Chaque n° de carte est unique vu qu'il est attribué par numéro de Carte d'identité nationale.

La Carte de fidélité Géant Tunisie est cependant remise avec 3 mini-Cartes comportant le même numéro d'identification que La Carte de fidélité Géant Tunisie principale, qui peuvent être utilisées, en vue de cumuler de la monnaie virtuelle sur la Carte.

Les détenteurs des 3 mini-cartes peuvent cumuler les avantages sur leur carte et ne peuvent en aucun cas utiliser les dinars cumulés pour paiement d'une partie ou la totalité d'un achat ou à récupérer sous forme de Bon d'achat GEANT.

Le détenteur de la carte est seul habilité à utiliser son PME.

2/ Lorsque la carte n'est pas utilisée durant 12 mois consécutifs, un E-mail/SMS est adressé au porteur de carte afin de lui indiquer qu'il dispose d'un délai de deux mois pour soit reconduire sa carte pour une nouvelle période de 12 mois soit, résilier sa carte. En cas de résiliation, le porteur se verra remettre un bon d'achat valable 12 mois. Ce bon d'achat est égal au montant existant au niveau de la carte. En cas d'inaction du porteur de carte, le contrat sera résilié de plein droit à l'issue du délai de 2 mois.

3/ Les comptes de plusieurs titulaires peuvent être fusionnées. Voir conditions en magasin.

4/ Le porteur accepte expressément le principe d'une communication entre les parties par voie électronique/téléphonique.

Art. 3 - LES AVANTAGES DE LA CARTE FIDELITE GEANT :

La carte de fidélité Géant Tunisie n'est pas un moyen de paiement bancaire. Elle offre à son titulaire sur présentation en caisse:

- De cumuler des dinars ou fractions de dinars , l'un et l'autre étant indifféremment désignés ici par le terme « dinar », en achetant des produits bénéficiant d'une remise sous la forme d'un « Porte Monnaie Electronique » (PME) porté automatiquement au crédit du compte de fidélité Géant Tunisie lors du passage en caisse.
- D'obtenir des bons d'achat à valoir sur des achats ultérieurs et/ou d'autres avantages suivant la politique commerciale Géant Tunisie.

Il est possible de cumuler des dinars sur l'ensemble des achats à l'exception des produits homologués.

Les dinars cumulés dans le PME sont valable dès le lendemain (J+1 de la transaction d'achat).

- Des affichettes en rayon et/ou des publicités diffusées sur les catalogues et/ou sur le site Internet (www.geant.tn) permettent à la fois de repérer aisément les produits concernés par l'offre promotionnelle, d'informer le titulaire du montant en dinars accordé en cas d'achat du produit ainsi que la période de validité de l'offre.

- L'adhérent peut cumuler des dinars lors du passage en caisse des produits concernés et sur présentation de sa carte de fidélité.

S'il arrivait par erreur qu'un produit semble bénéficier simultanément de plusieurs avantages liés à la détention de la carte de fidélité Géant Tunisie, seul le plus avantageux serait accordé au client détenteur de la carte.

Le détenteur de la carte peut connaître le solde de son compte, sur le ticket de caisse en effectuant ses achats, où en le demandant au niveau de l'espace carte à l'hypermarché Géant ou en se connectant sur le site www.geant.tn.

En cas de retour d'achat d'un produit ayant généré l'octroi de dinars virtuels, Géant débitera du compte rattaché à la carte de fidélité Géant Tunisie le montant du dinar virtuel correspondant au montant du dinar cumulé attaché au produit retourné et remboursé par le magasin.

Si le titulaire de la carte de fidélité de Géant Tunisie a utilisé tout ou partie de son PME obtenu lors de l'achat du produit retourné, le titulaire de la carte de fidélité Géant Tunisie devra rembourser la différence dans l'hypothèse où le solde de la carte serait insuffisant pour couvrir le remboursement du montant déjà attribué généré par l'achat initial du produit retourné.

Art.4 - UTILISATION DES DINARS CUMULES DANS LE PME :

Les dinars cumulés sur le compte de fidélité Géant Tunisie ne sont utilisables que pour des achats dans le magasin Géant Tunisie. Ils ne sont ni remboursables, ni échangeables, et ne peuvent faire l'objet d'un rendu de monnaie.

A la caisse, et à la fin de l'enregistrement de ses articles, le titulaire de la carte peut faire part à l'hôtesse de son souhait d'utiliser tout ou une partie du solde apparaissant sur son dernier relevé de compte (j-1)

En cas de contestation sur le montant en dinars acquis ou sur le nouveau cumul après un achat, le titulaire de la carte doit formuler son opposition par écrit au nom de GEANT-MEDDIS en mentionnant ces coordonnées complètes (nom, prénom, N° de carte d'identité nationale, adresse, code postal, ville) et en joignant le ticket de caisse. Meddis est tenu de lui répondre dans les 48h qui suivent la réception de la réclamation.

Toute tentative de fraude, par quelque moyen que ce soit, dans l'acquisition et/ou l'utilisation des dinars et bons d'achat, et en ce compris via le site Internet, fera l'objet du blocage immédiat de la carte et du compte de fidélité Géant Tunisie concernés. Le gestionnaire du programme de fidélité GÉANT TUNISIE se réserve le droit de poursuivre le fraudeur en justice.

En cas de non-utilisation de la carte durant 12 mois consécutifs, un **e-mail/SMS** est adressé au porteur de carte afin de lui indiquer qu'il dispose d'un délai de deux mois pour, soit reconduire sa carte pour une nouvelle période de 12 mois soit, résilier sa carte. En cas de résiliation, le porteur se verra remettre un bon d'achat valable 12 mois, sous forme d'avoir équivalent aux avantages acquis. En cas d'inaction du porteur de carte, le contrat sera résilié de plein droit à l'issue du délai de 2 mois.

Art.5 – CONVERSION DES DINARS CUMULES EN BON D'ACHAT:

L'adhérent au programme de fidélité peut convertir sa monnaie virtuelle en bon d'achat qui reste des montants prédéfinis. Ces Bons d'achat sont édités à raison de 5dt, 10dt, 20dt, 30dt, 50dt et 100dt .

Les dits bons seront valables exclusivement dans le magasin GÉANT TUNISIE, les modalités d'utilisation du bon étant précisées sur le bon lui-même.

Toute reproduction ou contrefaçon du ou des bons est interdite. Le ou les bons ne doivent être falsifiés.

Ces bons appartiennent exclusivement au titulaire de la carte, ils sont cessibles, non remboursables, non échangeables et ne peuvent donner lieu à aucun rendu de monnaie.

En cas de perte d'un bon d'achat, La société Meddis-Géant, n'est pas responsable d'aucune conséquence.

Le gestionnaire du programme de fidélité se réserve le droit de poursuivre en justice toute personne contrevenant à l'ensemble de ces dispositions.

Art. 6 – ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA CARTE DE FIDELITE GEANT TUNISIE:

L'utilisation de la carte de fidélité Géant Tunisie implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales d'Utilisation dont le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance avant de remplir le formulaire de demande d'adhésion en magasin ou sur le site www.geant.tn .

Une même personne ne peut être titulaire et, donc utilisatrice, que d'un seul compte de fidélité Géant.

La carte de fidélité et/ou l'ensemble des avantages acquis ne sont ni cessibles, ni transmissibles.

La carte de fidélité Géant Tunisie est la propriété de la société MEDDIS Géant Tunisie et ne peut être reproduite. Elle peut être retirée à tout moment en cas de fraude, d'utilisation abusive ou impropre aux dispositions des présentes Conditions Générales d'Utilisation. Le titulaire de la carte perd alors tout droit d'utilisation de l'ensemble des avantages acquis sur son compte de fidélité, ils ne lui seront ni restitués, ni remboursés, ni compensés.

En cas de perte, vol, détérioration, destruction de la carte de fidélité, son titulaire devra en faire immédiatement la déclaration soit en s'adressant à l'espace carte à l'Hypermarché GÉANT TUNISIE ou, par écrit, à MEDDIS- Géant sis au Centre Commercial TUNIS CITY, Sabbalet BEN AMMAR, 2032 ARIANA.

L'Hypermarché GÉANT TUNISIE décline toute responsabilité quant aux conséquences directes ou indirectes de la perte, vol, détérioration, destruction, utilisation frauduleuse, abusive ou non-conforme aux Conditions Générales d'Utilisation, de la carte de fidélité.

Le titulaire de la carte ne pourra prétendre, dans l'un ou l'autre de ces cas, à aucune indemnisation, remboursement, compensation. Il ne pourra pas réclamer la restitution, le remboursement, l'échange ou une compensation pour la perte des avantages qu'il aurait précédemment acquis.

En cas de perte, vol, détérioration, destruction de la carte de fidélité, le compte de fidélité Géant Tunisie sera définitivement désactivé mais son titulaire pourra demander à en ouvrir un nouveau. A cet effet, il remplira un formulaire de demande d'adhésion, une nouvelle carte lui sera délivrée et son solde de compte lui sera restitué.

Ainsi, en cas d'erreur manifeste au regard de la législation en vigueur, d'anomalie technique, d'incident informatique ou toute autre cause ou erreur technique, matérielle ou humaine, le titulaire de la carte de fidélité ne pourra pas en exiger le bénéfice, ni le remboursement, ni l'échange, ni la compensation.

Dès que cette anomalie sera connue du gestionnaire du programme de fidélité. Il sera procédé à la régularisation du compte du titulaire de la carte. Cette régularisation sera portée à la connaissance du titulaire par modification du solde. Toutefois, aucune régularisation ne sera effectuée qu'en faisant une demande écrite au niveau de l'espace fidélité dans un délai ne dépassant pas les 48h de la date de l'anomalie.

Dans le cas où la société Meddis-Géant verse des avantages indûment acquis sur le PME d'une carte, elle se réserve le droit de les retirer sans préavis.

Et dans le cas où le titulaire de la carte aurait utilisé ses avantages indûment acquis, il s'engage à en rembourser intégralement à l'hypermarché GÉANT TUNISIE.

Le titulaire de la carte de fidélité peut, s'il le souhaite, sans justification ni frais, restituer sa carte. Par ailleurs, la demande de restitution doit être faite par écrit au niveau de l'espace fidélité avec un engagement de réponse de la part de Meddis-Géant dans un délais de 72h ouvrable.

Cette restitution entraînera la remise de la carte à l'hôtesse d'accueil du stand carte contre l'émission d'un bon d'achat représentant le solde de son compte de fidélité.

Art.7 - ÉVOLUTION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE LA CARTE ET DU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ :

La société MEDDIS-Géant, le gestionnaire du programme de fidélité, se réserve à tout moment le droit de modifier, supprimer temporairement ou définitivement tout ou partie des règles, conditions, avantages, exposés dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation

ou dans tout autre document ou système d'information physique ou numérique existant ou à venir.

Dans cette hypothèse, les avantages acquis antérieurement par le titulaire de la carte sur son compte de fidélité Géant Tunisie lui resteront dus.

Toutes les modifications, suppressions consécutives à la rectification d'une erreur, quelle qu'en soit la nature ou l'origine, seront appliquées sans aucun préavis.

Art. 8 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉ :

Les informations demandées à travers le formulaire ou bulletin d'adhésion en magasin ou en ligne sont nécessaires à l'obtention de la carte de fidélité et à l'ouverture du compte de fidélité.

Ces informations permettent de mieux connaître le titulaire de la carte, de lui adresser, s'il le souhaite, des informations et offres adaptées à ses besoins.

En communiquant ces informations, le titulaire de la carte se met en situation de recevoir des Informations, des offres commerciales au titre du programme de fidélité.

Le titulaire de la carte dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition aux informations le concernant. Il lui suffit de s'adresser, muni d'une pièce d'identité, à l'hypermarché GÉANT TUNISIE ou d'écrire à : MEDDIS- Géant sis au Centre Commercial TUNIS CITY, Sabbalet BEN AMMAR, 2032 ARIANA.